



Crise Corona : La concertation sociale en commission paritaire 200 se fait attendre

Le coronavirus est à l'origine d'une crise sans précédent. Cette crise et ses conséquences rendent le dialogue social plus nécessaire que jamais. Mais les fédérations d'employeurs de la commission paritaire 200 font la sourde oreille !

Les syndicats ont demandé à plusieurs reprises en front commun de tenir des discussions constructives dans l'intérêt des employé.e.s de la Commission paritaire 200. « Et pourtant, les employeurs ne jugent pas opportun de prendre leurs responsabilités avec les syndicats pour les 450 000 salarié.e.s travaillant dans les 55 000 entreprises du secteur », constatent les syndicats ACV Puls, CNE, SETCA et CGSLB.

“Les travailleur.euse.s méritent mieux”, trouvent les syndicats. “Leur santé doit passer avant tout !”

“Il est par contre positif de constater que le télétravail est organisé à grande échelle dans le secteur. Nous constatons également avec satisfaction que certaines entreprises parviennent à conclure des accords concernant les revenus et les conditions de travail de leurs travailleur.euse.s”.

De nombreux abus graves

Les syndicats constatent aussi de nombreux abus graves dans le secteur. "Nous voyons que les travailleur.euse.s malades sont mis.es au chômage temporaire, alors qu'ils.elles devraient en fait recevoir le salaire garanti en cas de maladie. Les travailleur.euse.s sont également contraint.e.s de prendre des jours de congés. Et il y a aussi des entreprises qui font travailler leurs employé.e.s alors qu'ils.elles sont officiellement en chômage temporaire. Toutes ces pratiques sont totalement inacceptables".

Pour les syndicats, il est maintenant essentiel de conclure des accords pour tout le secteur. "Nous voulons une concertation constructive. Un cadre doit être convenu concernant les indemnités pour le travail à domicile. Pour les employé.e.s qui sont en chômage temporaire, des mesures doivent être prises afin de réduire l'impact sur leur salaire. Les jours de chômage doivent être assimilés pour le calcul de la prime annuelle (versée en juin), les écochèques, la prime de fin d'année et toute autre prime qui existe au niveau de l'entreprise".

C'est possible, si la volonté existe

La CP 200 est la plus grande commission paritaire de Belgique. "Nous attendons des employeurs du secteur qu'ils jouent un rôle proactif par exemple en limitant les pertes

de revenus de leurs travailleur.euse.s. Certaines fédérations patronales, qui font partie de la commission paritaire, l'ont d'ailleurs déjà fait".

Les médias rapportent aujourd'hui que de plus en plus de personnes font appel à l'aide du CPAS. "Cherchons des solutions, pour toutes les entreprises du secteur", déclarent les syndicats. "Les employeurs doivent changer d'attitude et se mettre à table pour avoir un dialogue sérieux".

Des questions sur ce communiqué de presse ?

Contact :

CNE - Claude Lambrechts

SETCA - Jean-Pierre Boninsegna

CGSLB - Thibaut Montjardin

La CP200 est la commission paritaire pour les travailleurs qui effectuent principalement un travail intellectuel pour le compte de l'employeur et qui ne relèvent d'aucune autre commission paritaire. Il s'agit d'un secteur très vaste et hétérogène qui compte environ 55 000 entreprises et 450 000 salarié.e.s.